

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE MONTMORENCY  
COMMUNE DE MARGENCY

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 22/01/2026

\*Date d'Affichage : 22/01/2026

\*Conseillers en exercice : 23

\*PRÉSENTS : 10

\*VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 27 janvier 2026 à 20H30, (2<sup>ème</sup> convocation suite à non obtention du quorum à l'ouverture de la séance du conseil municipal du 22 Janvier 2026 - article L.2121-17 du CGCT) sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

**Etaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO Monsieur Dominique REVEILLERE,

**Etaient absents excusés :**

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Nadine DAGUENET pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Madame Christel COHENDET pouvoir à Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES

Monsieur Bernard GLENAT, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier SCARSETTO, Madame Emilie POUJOL, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Murielle FANOUILLERE,

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 1 : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

Pour cette séance du 27 janvier 2026, il est proposé, en considération du critère précité, la désignation de Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Thierry BRUN, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

**DÉCIDE** de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

**DÉSIGNE** pour cette séance du 27 Janvier 2026, Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES,

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 28/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A  
de Creil. Portez-vous dans un délai de 2 mois à compter  
de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture  
09521950365/21260128-DEL127012026-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2026  
Date de réception préfecture : 28/01/2026